

Les facteurs des migrations en Afrique centrale à la veille de l'adoption du Pacte mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières

Pierre Kamdem

Les migrations internationales connaissent depuis quelques décennies une intensification tant en termes de départ, d'arrivée que de transit, dans la sous-région d'Afrique centrale. Sur la période de 1990 à 2015, cette intensification se traduit par des départs en accroissement considérable, et des arrivées tout aussi importantes générant un solde migratoire positif de plus de 277.000 personnes pour l'année 2015. De cette dynamique migratoire se dégagent deux sous-systèmes migratoires en fonction des profils majeurs de migrants concernés. Il s'agit d'un premier profil dominé par les figures de migrants forcés façonnant un sous-système continental marqué par l'enclavement et traversé par les enjeux humanitaires. Il est constitué du Tchad et de le RCA avec une forte emprise sur la partie septentrionale du Cameroun. Le second profil met en avant les figures de migrants volontaires donnant lieu à un sous-système océanique marqué par la littoralité avec de forts enjeux économiques. Il rassemble le Gabon, le Congo, la Guinée équatoriale, Sao Tomé et Principe ainsi que la partie méridionale du Cameroun.

L'organisation des deux sous-systèmes migratoires permet de dégager le rôle majeur joué par le facteur environnemental dans la question des migrations internationales en Afrique centrale. Il s'agit d'un rôle ambivalent, alternant entre péjoration et valorisation. La péjoration environnementale constitue le principal facteur de mise en migration dans le sous-système migratoire continental. Ici, les manifestations des changements climatiques se repèrent particulièrement dans l'assèchement du Lac Tchad ayant perdu en quelques décennies seulement près de 90% de sa superficie, passant alors de près de 25.000 km² il y a 30 ans, à 2.500 km² actuellement. Il s'en suit une disparition progressive de l'activité de pêche traditionnelle contraignant une bonne partie des populations de ce secteur à la migration vers des espaces méridionaux plus cléments.

Ces changements climatiques sont aussi à la base du recul des espaces boisés générant dans cette zone de savane une **rareté des pâturages**. Ce qui constitue autant de facteurs de mobilité pour des catégories de populations rurales (pastorales) par ailleurs concernées par l'inachèvement des mobilités pré-indépendance (autour du Lac Tchad en interaction avec la lisière dynamique de la zone forestière du bassin du Congo). Les mobilités transfrontalières marquées par des **conflits multiformes** produisant une forte proportion de migrants forcés, caractéristique principale de ce sous-système migratoire continental d'Afrique centrale fortement connecté aux sous-régions voisines en termes de relations migratoires (Soudan, RDC).

Par ailleurs, l'émergence de nouveaux espaces stratégiques postindépendance (les Zones Économiques Exclusives du Golfe de Guinée) mettent en avant le principe de **valorisation environnementale** qui caractérise le sous-système migratoire océanique. Ici, c'est le souci de valorisation environnementale qui prime, avec un accroissement des **crispations sur les frontières** tant en entrée qu'en sortie. Cet enjeu environnemental porté par les ressources fossiles s'accompagne aussi de manière différenciée en ce qui concerne les questions migratoires par le souci de « **préservation** » de la **biodiversité** en lien avec le

second bassin forestier mondial, le bassin forestier du Congo abritant les quatre pays constituant ce sous-système. En ce sens, les difficultés d'adaptation des populations aux diverses données environnementales tant positives que négatives alimentent à la fois les migrations internes et internationales tout en constituant un véritable dilemme pour les États de cette sous-région.

Ce dilemme est renforcé au titre de **facteurs de la migration au départ** par une accélération de **l'exode rural** lié à l'appauvrissement croissant des campagnes et une urbanisation galopante bien souvent anarchique dont les politiques accusent une longueur de retard face à son accélération. Il en ressort une série de causes secondaires non moins puissantes en termes de mise en migration à l'instar des **besoins de formation** alimentant les migrations pour études et formation au regard de l'accélération de la croissance démographique, les **difficultés d'emploi** et la **pauvreté croissante** soutenant les mises en migrations économiques régulières et irrégulières, ainsi que les **conflits politiques et ethniques** parfois imbriqués nourrissant les migrations forcées de proximité ou lointaines davantage prégnantes dans le sous-système continental.

Les facteurs d'attraction en Afrique centrale sont de deux types. Il s'agit d'une part, de facteurs économiques liés aux abondantes ressources mal mobilisées d'un sous-système océanique faiblement peuplé où la **recherche d'emploi** et le **commerce** constituent les principaux motifs d'immigration de populations originaires principalement d'autres pays de la sous-région et accessoirement du reste de l'Afrique subsaharienne (plus particulièrement de la CEDA avec Nigériens, Sénégalais, Maliens Béninois Togolais et autres), et d'autre part de facteurs humanitaires prédominants dans un sous-système continental en pleine mutation sociodémographique et où la **recherche d'asile** (réfugiés et assimilés du RCA, Soudan, Tchad et RDC) **et de protection interne** (PDI-personnes déplacées de l'intérieur de la RCA, du Tchad et du Nord-Cameroun) en constitue le principal motif. La persistance des situations de conflits en Afrique en général auxquelles s'ajoutent les effets nocifs des crises environnementales et les difficultés d'adaptation sont autant de facteurs pouvant expliquer l'expansion des situations de vulnérabilité accrue.

Le terrorisme (Boko Haram), les conflits interethniques, les déficits démocratiques prononcés, les carences de gouvernance et les déficits de développement sont autant de registres sous lesquels se logent les traits majeurs des facteurs dominants dans les migrations en Afrique centrale. Ils soulèvent la question des Droits de l'Homme des migrants retenue parmi les six points clés de la discussion sur le pacte mondial.

Recommandations

En tout état de cause, l'Afrique centrale se présente comme une sous-région traversée par les diverses formes de migrations tant volontaires qu'involontaires, autant en ce qui concerne les départ, les arrivées que les transits. La maîtrise et la valorisation de l'ensemble de ces mouvements nécessitent que les états membre se penchent sérieusement sur la compréhension des divers facteurs qui les sous-tendent. Pour l'ensemble en lien fort avec les questions environnementales, ces facteurs sont à la fois d'origine naturelle à l'instar des changements climatiques provoquant des déplacements de populations, et d'origine anthropiques suivant les tensions multiformes entretenues autour des ressources naturelles et les réponses politiques généralement inadéquates apportées aux défis de redistribution et d'expansion démographique dans la sous-région. À cet effet, les états membres se doivent de prendre en considération les causes profondes des différentes formes de migration s'exprimant dans la sous-région, tant en ce qui concerne les migrations forcées prédominant dans le sous-système continental où règne les instabilités politiques source de conflits divers,

qu'en ce qui concerne les migrations volontaires prédominant dans le sous-système océanique placé sous la prégnance des facteurs économiques et les crispations frontalières.

La priorité doit être accordée à la conception et mise en place de politiques, outils, méthodes et stratégies permettant de comprendre clairement les causes profondes des migrations tant volontaires que forcées. Quelques mesures spécifiques peuvent alors être formulées comme suit :

- Mettre en place des outils institutionnels spécifiques en charge de la production et du traitement des données susceptible de rendre intelligibles les facteurs des migrations, à l'instar de pôles d'excellence universitaires, structures nationales de monitoring des recherches et travaux sur les questions migratoires.
- Assouplir les procédures de circulation et d'installation dans la sous-région à travers le renforcement de l'intégration sous-régionale sur la base de la libre-circulation, et la capacité à migrer régulièrement avec des documents en bonne et due forme.
- Combattre les obstacles à la gouvernance qui contraignent les populations à subir les migrations plutôt qu'à les choisir dans une panoplie d'alternatives au bien-être.
- Intégrer davantage les changements climatiques et les facteurs environnementaux dans les politiques et stratégies de compréhension et de valorisation des migrations en développant des outils et méthodes d'anticipation, de prévention et de monitoring à même de soutenir l'adaptation des populations et l'atténuation des conséquences négatives de ces phénomènes dans la sous-région.
- Renforcer la coopération intracommunautaire et internationale dans le champ de la gouvernance des migrations tant volontaires que forcées, en promouvant les voies légales et la garantie des droits de migrer par choix et non par contrainte.